



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 septembre 2021  
Convocation du : 17 septembre 2021  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX, M. DERONNE, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. BIANCHI, M. VANGAEVEREN

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, M. DERUYTER, M. PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASIER

DE21.121

**VILLE DURABLE**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**PROGRAMME AMELIO +**

*Autorisation - Approbation*



Vu la délibération de la Métropole Européenne de Lille n°17 C 017 en date du 5 février 2017

Vu la délibération de la Métropole Européenne de Lille n°17 C 0752 en date du 19 octobre 2017

Vu la délibération du Conseil Municipal DE18.071 en date du 31 mai 2018

Depuis 2018 et pour une durée de 5 ans, la Métropole Européenne de Lille anime et coordonne le dispositif AMELIO, consistant en un accompagnement personnalisé technique, administratif et juridique, des ménages modestes et très modestes, des bailleurs privés s'engageant à appliquer un loyer conventionné, et des copropriétés fragiles, dans leur projet de rénovation immobilière.

Par délibération du Conseil Municipal DE18.071, la Ville d'Armentières a choisi de participer à hauteur de 5 % du montant Hors Taxes des travaux retenus par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat dans la limite de 25 000 €. Ce montant est plafonné pour les biens en sortie d'insalubrité.

Ce dispositif a ainsi permis d'accompagner financièrement la rénovation de 100 logements Armentiersois entre 2018 et 2020, dont 14 logements indignes, représentant près de 175 % des objectifs fixés par la Métropole sur le territoire communal.

La grande majorité des dossiers présentés concerne des propriétaires occupants modestes ou très modestes pour lesquels le montant des aides s'élève en moyenne à 1 250 euros. Ils peuvent atteindre jusqu'à 2 500 € pour les propriétaires occupants en sortie d'insalubrité ou en travaux lourds.

Une très faible part des dossiers (2%) concerne des immeubles en état d'insalubrité détenus par des propriétaires bailleurs, dans le cadre de projets d'investissement immobilier (immeubles de rapport). Ces travaux, certes bénéfiques pour la réhabilitation d'immeubles très dégradés, présentent toutefois un coût particulièrement élevé, impactant fortement le budget communal dédié au versement de la participation de la Ville dans le cadre de ce programme.

Afin de permettre une juste répartition de la participation de la ville, profitant au plus grand nombre et notamment aux propriétaires occupants modestes et très modestes, il est proposé au Conseil Municipal de limiter la participation communale à hauteur de 3 000 € par immeuble, quelque soit le nombre de logements que celui-ci contient.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215900176-20210923-DE21121-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la participation financière de la ville au dispositif AMELIO+ sur la base de 5 % du montant Hors Taxes retenus par la Commission d'Aide et de Suivi des Aides à L'Habitat dans la limite de 3 000 € par immeuble.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille